

Rencontre avec **Francis Causse**, Président de la SMTI 82

«Avec cette plateforme connectée, l'entreprise deviendra un véritable univers de prévention»

Bonjour Monsieur le Président, pourquoi la mise en place d'une telle plateforme connectée ?

La signature d'une commande pour une plateforme connectée par Monsieur Cédric MATHOREL — Président Directeur Général de PADOA — et moi-même, lient nos deux entités pour 5 ans. Elle répond parfaitement à ma volonté, à celle du SMTI 82, de poursuivre le processus de transformation du service, voulu et voté par le conseil d'administration, en allant bien au-delà de ses obligations réglementaires.

Ce nouveau concept, signe en fait l'engagement conjoint des employeurs pour une prévention pragmatique en entreprise et de facto, le changement de comportement des salariés qui deviennent acteurs de leur propre santé.

L'entreprise deviendra ainsi un véritable univers de prévention, pour protéger et améliorer la santé de ses collaborateurs ; Cela demeure toujours notre principale préoccupation au sein du SMTI 82.

Quels avantages pour les entreprises adhérentes ?

L'idée centrale est de faciliter le pilotage de la stratégie de prévention en santé au travail de l'employeur et de simplifier ses démarches administratives. Le portail adhérent reste très intuitif, on peut y retrouver entre autres :

- La liste des salariés ;
- Les rendez-vous avec toutes les convocations, attestations et fiches d'aptitude signées,
- La mise en ligne en temps réel des attestations de suivi et des avis d'aptitude/inaptitude.
- Chaque adhérent à également accès à ses statistiques RH/Santé Travail, lui permettant de mieux piloter sa politique de prévention de la santé au travail dans son entreprise.

Les démarches des salariés en seront-elles facilitées ?

Bien évidemment ; Dès son arrivée au SMTI82, le salarié sera accueilli et assisté par une secrétaire médicale ; Celui-ci sera ensuite reçu par un professionnel de santé (médecin du travail ou infirmière). L'examen médical

sera complété par les informations enregistrées et permettra ainsi au salarié d'être mieux orienté et de bénéficier de conseils personnalisés. Après sa visite, il reçoit un lien par mail pour se connecter à son Espace personnel et accéder à :

- Ses réponses au questionnaire,
- Ses résultats des tests de repérage,
- Ses attestations et avis de visite,
- La documentation correspondant à sa situation de travail,
- Les réponses à toutes les questions qu'il pourrait se poser.

Quel impact sur le quotidien des équipes du SMTI82

Pour nos équipes, cette plateforme numérique est un outil partagé et interactif fluidifiant la communication des informations dans le dossier Entreprise et Salarié.

Via des accès programmés par métier, nos collaborateurs pourront recueillir, rassembler, analyser et également transmettre à tout moment des informations et des documents.

Les données transmises en ligne par le salarié lors de sa visite et par l'employeur via son espace, permettront à nos médecins, infirmières, préventeurs... de mieux connaître les entreprises, leurs salariés, les risques professionnels et cibler les possibles actions de prévention.

Cette décision d'investissement important a pris corps à quel moment :

Cette décision a été prise le 17 juin 2021, à l'unanimité des membres du conseil d'administration paritaire, et est en parfaite adéquation avec les attentes du Plan Régional Santé Travail 2021-2025.

Pour quels bénéfices ?

Le SMTI 82 poursuit sa logique d'ancrage territorial, encrage auquel je tiens tout particulièrement.

Je considère, et depuis des années, que le financement exclusif du service par les employeurs du Tarn-et-Garonne leur donne droit de facto à une gestion indépendante, sérieuse, moderne, tout en restant uniquement territoriale.

Je rappelle que cette démarche gestionnaire est en totale adéquation avec le récent rapport de la Cour des comptes (1) qui préconise une approche départementale pour cibler les politiques de prévention et de santé au travail. Encore une fois, Ces recommandations me semblent en parfaites cohérences avec notre politique actuelle de développement.

Cet échelon territorial reste-t-il adapté SMTI82 et pourquoi ?

En l'espèce, et comme déjà déclaré, je suis un fervent défenseur « d'un service de santé par département » (hors services de branches) ; cet échelon démontre, tant sur la pertinence financière,



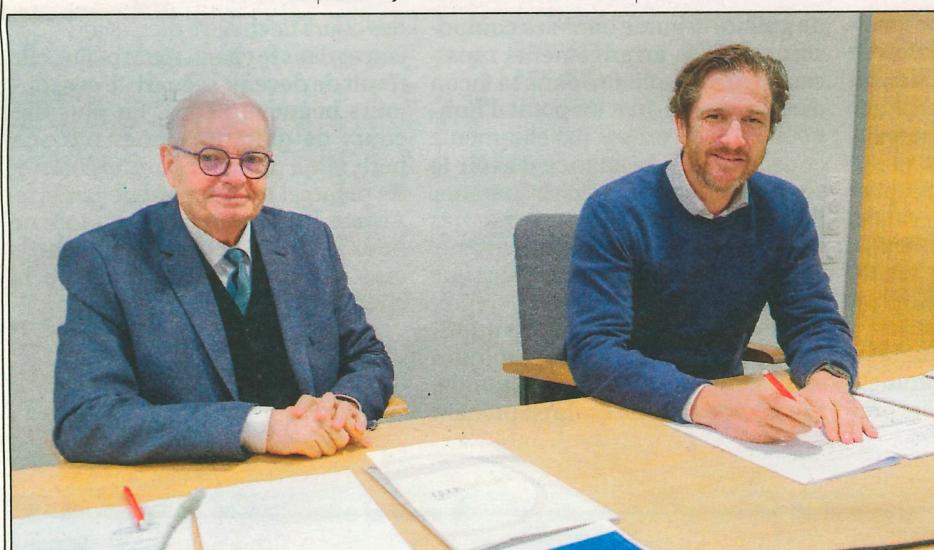
Francis Causse, Président de la SMTI 82 (Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises du Tarn-et-Garonne)

que sur le plan opérationnel, comme être le mieux adapté à notre service. Il est bien l'idéal pour décliner les actions de santé travail, en interaction avec celles de la santé publique et de la santé environnementale. Je suis certains que la technologie de PADOA, la meilleure sur ces créneaux, facilitera encore plus les échanges entre nos adhérents et le SMTI82 ; elle assurera également une fluidité immédiate des informations vers les institutions (ARS délégation départementale — CARSAT — CPAM — DREETS — CCI-Universités — EHESP, et autres).

In fine, nous sommes forcément très fiers de porter un tel projet, aussi ambitieux qu'il est, pour notre service et ses adhérents.

Merci Président

Une conclusion Président ?
Véritable lien avec les équipes de santé au travail, cette plateforme technolo-



Francis CAUSSE, Président de la SMTI 82 et Cédric MATHOREL, Président Directeur Général de PADOA, lors de la signature.